



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du mercredi 4 mars 2020
2^e séance sans quorum

DLB 2020/350

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 mars à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2^e séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : mercredi 26 février 2020

Affichage de la convocation : mercredi 26 février 2020

Présents : Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Pierre-Marie MARHUENDA, Alain RYAU, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Alain VOGEL-SINGER.

Excusés : Irène LATAPIE, Gérard BOYER, Catherine BOUSQUET, Robert GELY, Christian PEREZ, François TAUPIN.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Acquisition des terrains à la ville de Cers sur le site de l'ISDI et de la déchèterie

Le SICTOM est propriétaire de parcelles de terrain sur la commune de Cers où sont implantées une déchèterie et un centre d'enfouissement des inertes (ISDI).

Dans le cadre de l'évolution de ce centre d'enfouissement, des renouvellements d'autorisations sont en cours de traitement. Pour mener à bien ces dossiers, l'acquisition de parcelles de terrains propriétés de la ville de Cers est nécessaire pour un traitement pérenne et global de ce site qui permettra au syndicat de sécuriser ce type de structure.

L'acquisition de ces parcelles permettra notamment d'être autorisé à déposer des gravats en créant un dôme paysagé sur les zones déjà exploitées.

Il est donc proposé au Comité syndical d'acquiescer à la ville de Cers les parcelles suivantes :

Section AK :

- numéro 177 pour une surface de 2284 m²,
- numéro 178 pour une surface de 1085 m²,
- numéro 179 pour une surface de 1482 m²,
- numéro 180 pour une surface de 2250 m²,
- numéro 181 pour une surface de 3658 m²,

Reçu le 11/03/2020

- numéro 183 pour une surface de 5542 m²,
- numéro 184 pour une surface de 4225 m²,

Soit au total une surface de 20.526 m².

Le prix de vente au m² a été fixé après négociation avec la ville de Cers à un montant de deux (2) euros.
La somme estimée d'acquisition est donc de 41.052 euros, hors frais accessoires.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de signer dans un premier temps les compromis de vente portant sur les parcelles désignées, puis dans un second temps de procéder à la signature des actes définitifs pour le montant indiqué auquel s'ajoutera les frais procédant de ces actes.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer dans un premier temps les compromis de vente portant sur les parcelles désignées, puis dans un second temps de procéder à la signature des actes définitifs pour le montant indiqué auquel s'ajoutera les frais procédant de ces actes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



PEZENAS-AGDE
SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 11/03/2020 et de sa publication le 11/03/2020

A Nézignan l'Évêque, le 11/03/2020